

PCO 36



PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION POUR LES ENFANTS DE -7ANS DANS LE CADRE DU REPERAGE DES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT



LES OBJECTIFS DE LA PCO36

- L'accompagnement dans le parcours diagnostique
- La mise en œuvre des interventions pluridisciplinaires auprès de l'enfant et de sa famille
- L'accompagnement de l'enfant et de sa famille tout au long du parcours de coordination et d'orientation >
- Le soutien et l'accompagnement de l'enfant et de sa famille en vue d'une orientation éventuelle



ROLES ET MISSIONS

- Information sur les troubles du neuro-développement
- Appui au repérage pour les professionnels de 1ère ligne
- Coordination des parcours de bilan et d'intervention précoces
- Orientation vers les professionnels de 2ème lignes
- Mobilisation du forfait précoce
- Solliciter les acteurs de 3ème lignes

LES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT (TND)

Les troubles du neuro-développement (TND) sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif. Ils regroupent les troubles du développement intellectuel, du développement de l'attention et des fonctions associées. (mémoire de travail, contrôle exécutif...) des troubles d'acquisition du langage ou des coordinations (dysphasies et dyspraxies), mais aussi les troubles spécifiques des apprentissages scolaires du développement de la communication et des interactions sociales (troubles du spectre de l'autisme).



COMMENT CA MARCHE

En cas de suspicion d'un trouble du neuro-développement par les familles, l'entourage, l'école, les clubs sportifs :

- 1/ Prendre rendez-vous avec le médecin de votre choix
- 2/ Faire remplir le guide de repérage : www.autisme-france.fr
- 3/ Envoyer le formulaire d'adressage à la PCO 36

AUTORISATION

• Arrêté N° 2019-DOMS-PH36-0074 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, portant désignation du CALME, en qualité de structure porteuse de la plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants présentant des troubles du neuro-développement sur le territoire de l'Indre, avec effet au 1er juillet 2019.

LES PROFESSIONNELS DE 1ÈRE, 2ÈME ET 3ÈMES LIGNES

1ère ligne

- > Médecins (généralistes, pédiatres, PMI, scolaires et pédopsychiatres...)
- > Paramédicaux, psychologues
- > Professionnels de la petite enfance (écoles et crèches...)

2ème ligne

- > CMP, CAMSP, CMPP, Hôpitaux de jour
- > Services de psychiatrie, de neuropédiatre
- > Professions libérales
- > IME, SESSAD...
- > Equipes pluridisciplinaires spécialisées

3ème ligne > CRA (Centre Ressource Autisme)

- > CRTLA (Centre Ressource pour les Troubles du Langage et de l'Apprentissage)



NOUS CONTACTER

pco36@aidaphi.asso.fr
02 54 31 09 36 OU 06 45 04 77 83
Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
CALME
8, Rue de Vallières 36120 ARDENTES